

**Perte de contrôle lors d'une rafale de vent traversier au décollage,
décrochage, collision avec les arbres**

Aéronef	Motoplaneur Scheibe SF 28 immatriculé F-CFTU
Date et heure	Samedi 14 mai 2011 à 14 h 40 ⁽¹⁾
Exploitant	Club
Lieu	Aérodrome de Bédarieux La Tour-sur-Orb (34)
Conséquences et dommages	Pilote légèrement blessé, aéronef fortement endommagé

⁽¹⁾Heure locale.**CIRCONSTANCES**

Le pilote, accompagné d'une passagère, décolle de la piste 35 non revêtue de l'aérodrome de Bédarieux pour un vol local.

Le pilote indique avoir décollé avec la puissance du moteur sans noter aucun dysfonctionnement. A une hauteur de 5 m du sol avec une vitesse indiquée de 90 km/h, il ressent une rafale venant de la gauche qui le propulse à 10 m de hauteur et le déporte vers la droite. Le motoplaneur décroche puis heurte les arbres.

Un pilote en vol dans un motoplaneur situé au-dessus de l'aérodrome indique avoir vu le motoplaneur décoller à mi-piste, quitter l'axe de piste avec des oscillations puis décrocher et tomber dans les arbres. Il a lui-même atterri quelques instants après sans difficulté particulière.

La passagère, élève pilote au club, assise en place arrière et n'ayant pas de visibilité vers l'avant, indique qu'elle n'a pas entendu de ratés moteur, n'a pas ressenti de turbulences « plus que d'habitude » et que « l'avion est parti en douceur ».

Un pilote, instructeur et propriétaire d'un SF 28 ayant plus de 1 000 heures de vol sur type indique que le décrochage sur SF 28 est progressif et s'apparente plus à un enfoncement. Il ajoute que la vitesse de décrochage est d'environ 60 km/h, qu'aucune limite de vent traversier n'est préconisée dans le manuel de vol mais qu'il limite entre 10 et 15 kt la force du vent traversier au décollage pour ses élèves.

Le vent était du nord-ouest pour 18 kt avant le décollage.

L'importateur du motoplaneur en France indique que la vitesse de montée préconisée sans turbulence est de 90 km/h. Avec des turbulences, il recommande d'ajouter la moitié de la force des rafales à la vitesse indiquée.

Le pilote totalisait environ 880 heures de vol dont 328 en planeur, 37 sur type et 4 dans les 30 derniers jours. Il est également pilote de remorqueur au club.

Lors de l'événement, la masse et le centrage du motoplaneur se situaient dans les limites définies par le constructeur.

CONCLUSION

L'accident est dû à un choix de vitesse au décollage insuffisante compte tenu des conditions de vent du moment.

La carte VAC indique qu'il y a des risques de turbulences par vent supérieur à 25 kt.